Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOSTH001 (Modèle WT-20*1 et EGW01*1)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :

Thermostat intelligent à radiofréquence

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU) :** Restriction des substances dangereuses

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **UNE-EN 62321-3-1:2013 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X.
- ✓ **UNE-EN 62321-4:2014/A1:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 4 : Détermination du mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques au moyen de CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017).
- ✓ **UNE-EN 62321-5:2014 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 5 : Détermination du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS (Ratifié par AENOR en juillet 2014.)
- ✓ **UNE-EN 62321-6:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Biphényles polybromés et éthers diphényliques polybromés dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Ratifié par AENOR en octobre 2015).

- ✓ **CEI 62321-7-1:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les revêtements anticorrosion colorés et incolores des métaux par la méthode colorimétrique (Ratifié par AENOR en février 2016.)
- ✓ **UNE-EN 62321-7-2:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)
- ✓ **UNE-EN 62321-8:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), pyrolyse/désorption thermique-chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (Py/TD-GC-MS) (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)
- ✓ **UNE-EN 301489-1 V2.2.3** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée de compatibilité électromagnétique (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en janvier 2020.)
- ✓ **UNE-EN301 489-3 V2.1.1 :** Norme de compatibilité électromagnétique (EMC) pour les équipements et services radio. Partie 3 : Conditions spécifiques pour les dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz. Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1(b) de la directive 2014/53/UE. (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en mai 2019).
- ✓ **ETSI EN 301 489-17 V3.2.2 (2019-12) :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ; Norme CEM harmonisée.
- ✓ **UNE-EN 61000-3-2:2014 :** Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-2 : Limites. Limites pour les émissions de courant harmonique (équipement avec un courant d'entrée <= 16 A par phase).
- ✓ **UNE-EN 61000-3-3:2013/A1:2020 :** Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est <= 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **UNE-EN 300 220-1 V3.1.1 :** Appareils à courte portée (SRD) ; fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz - Partie 2 : Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la directive 2014/53/UE pour les appareils à courte portée non spécifiques (ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en mars 2017).
- ✓ **UNE-EN 300 220-2 V3.2.1 :** Appareils à courte portée (SRD) fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz ; Partie 2 : Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique pour les équipements radio non spécifiques (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en août 2018).
- ✓ **UNE-EN 300 328 V2.2.2 :** systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande de 2,4 GHz ; norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique (ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en octobre 2019).
- ✓ **UNE-EN 62479:2011 :** Évaluation de la conformité des équipements électriques et électroniques de faible puissance avec les restrictions de base concernant l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz).
- ✓ **UNE-EN 50663 : 2017 :** norme de produit pour l'évaluation de la conformité des équipements électroniques et électriques de faible puissance avec les restrictions de base liées à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz) (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017).
- ✓ **UNE-EN 60730-2-9:2012 :** Commandes électriques automatiques pour usage domestique et similaire. Partie 2-9 : Exigences particulières pour les dispositifs de commande thermosensibles.
- ✓ UNE-EN 60730-1:2019 : Commandes électriques automatiques. Partie 1 : Exigences générales.

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :

Ville et date:
Barcelona, 5 septembre 2022

Signature et fonction:
Manuel Hässig
CEO